

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 54/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

**Date de la convocation : 6 juillet 2022**

**Date de publication : 6 juillet 2022.**

**Nbre de conseillers en exercice : 25**

**Nbre de présents :**

**Ouverture de la séance :**

**15 présents + 5 pouvoirs : 20 votants**

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs TÉTART Jean-Marie, SERAY Philippe, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, LEBRUN Isabelle, VEILLÉ Christophe, SAUL Monique, GRUDLER Agnès, BOUCAUT Jean-Baptiste, LE GOAZIOU Bernard, COSTEDOAT Anne, NOYON Lucien, COSSÉ Delphine, PASQUIER Hugo.

**Etaient absents et excusés :**

Mme GANGNEBIEN Jennifer.

Mr VANHALST Damien, pouvoir à Mr VEILLÉ Christophe.

Mr BOURGOGNE Julien, pouvoir à Mr BOUCAUT Jean-Baptiste.

Mme GUYOMARD Nathalie, pouvoir à Mr TETART Jean-Marie.

Monsieur MORÉNO Ludovic.

Mme MANSAT Martine.

Mme GALERNE Emmanuelle.

Mme THIBAUT Florence, pouvoir à Mr NOYON Lucien.

Mr DAMOTTE Stéphane.

Madame KLEIN Ninon, pouvoir à Mme GRUDLER Agnès.

**Nomination du secrétaire de séance :** Mr NOYON Lucien.

**OBJET : Point 1. 11 : Désignation du délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** les Elections Municipales du 15 mars 2020,

**Vu** la délibération n° 41/2021 en date du 26 mai 2021 par laquelle Madame Catherine BUON a été désignée en qualité de représentante de la Ville pour faire partie de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées au sein de la CCPH,

**Vu** la délibération n° 44/2022 du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2022 supprimant un poste d'adjoint et créant un poste supplémentaire de conseiller municipal délégué et portant à quatre (4) le nombre de conseillers municipaux délégués, suite à la démission de Madame Catherine BUON de ses fonctions de 1<sup>ère</sup> Adjointe Ajointe au Maire déléguée aux secteurs enseignement et finances et de Conseillère Municipale

**Considérant** l'installation du Conseil Municipal du 25 mai 2020,

**Considérant** que pour faire suite à la démission de Madame Catherine BUON, déléguée, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué représentant la Ville au sein du C. L. E. C. T.,

**Considérant** qu'un seul candidat a fait acte de candidature auprès du Président de séance après appel à candidature, ledit candidat étant Monsieur Jean-Baptiste BOUCAUT,

*Après avoir procédé aux votes, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**Article 1** : Monsieur Jean-Baptiste BOUCAUT est désigné en qualité de représentant de la Ville pour faire partie de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la CCPH.

**Article 2** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
PAR SA PUBLICATION OU SA NOTIFICATION

A HOUDAN, le 13 juillet 2022

Le Secrétaire de séance,  
Lucien NOYON.



Le Maire,  
Jean-Marie TÉTART.